
PROJET DE CONSTRUCTION DE MUSÉES COMMUNAUTAIRES AU BURKINA FASO: LE MUSÉE DE LÉO

Alassane Waongo

1. PRÉSENTATION DU PROJET

La muséographie occidentale classique est remise en cause parce qu'elle n'est pas adaptée aux réalités africaines. Les musées africains se trouvent en déphasage avec leur public parce qu'ils sont trop accrochés à un passé sans rapport avec les réalités et les problèmes quotidiens comme la famine, la sécheresse, la pauvreté, l'éducation, la santé, etc.. Aussi les populations habituées à vivre et à ressentir leur culture ne fréquentent pas les musées en Afrique parce qu'elles pensent que ceux-ci ont "sclérosé" leur culture, "chloroformé" certaines de leurs valeurs patrimoniales. Face aux problèmes rencontrés par les musées en Afrique, nous assistons à l'émergence de nouveaux types de musées. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre projet de construction de musées communautaires au Burkina Faso.

Les musées communautaires seront des institutions créées par les communautés locales en accord avec les autorités publiques pour préserver et mettre en valeur leurs témoins matériels et immatériels du patrimoine culturel et naturel. Ils constitueront les creusets de l'histoire et des traditions culturelles des populations et s'intéresseront aussi à leurs problèmes sociaux et environnementaux. Des comités locaux seront mis en place pour s'occuper de la gestion des musées communautaires.

Ces musées s'attèleront en collaboration avec les communautés à l'inventaire, à la collecte et à la conservation du patrimoine culturel et naturel local pour les générations futures. Les musées seront des cadres de ressourcement pour les différentes communautés en quête d'identité culturelle faite de croyances spirituelles, de coutumes, de techniques de production, d'habitudes et de relations avec l'environnement social.

Les communautés s'impliqueront dans les activités et viendront dans les musées pour témoigner et expliquer certaines expositions. Les musées communautaires seront comme des centres culturels où se dérouleront plusieurs manifestations de la localité (fêtes coutumières, soirées de contes, des conférences, des rencontres intergénérationnelles, des causeries, des projections cinématographiques, etc.). En plus de ces activités, les musées seront des centres d'alphabétisation et de formation aux métiers d'artisans. Ils seront des lieux d'exposition-vente pour les produits artisanaux communautaires.

Pour lutter contre le trafic et le pillage des biens culturels, on mettra à la disposition des détenteurs d'objets culturels des microcrédits pour réaliser une activité économique afin de les mettre à l'abri des besoins pécuniaires. Le patrimoine culturel qui était menacé de vente ou de vol sera déposé au musée sous forme de gage par les propriétaires pour bénéficier des microprêts. Cela contribuera à lutter contre la pauvreté qui touche une grande partie des populations rurales. Le remboursement des prêts n'excédera pas 24 mois et les mauvais payeurs seront sanctionnés par une amende ou une expropriation.

Toute personne détentrice d'un objet culturel peut demander un prêt. Le musée retiendra les objets ayant une valeur historique et/ou culturelle pour la communauté. En plus de l'objet, le déposant doit être capable de fournir des informations sur son objet, lesquelles seront consignées sur une fiche et enregistrées sur des bandes audiovisuelles ou des supports numériques pour vérification.

2. LES OBJECTIFS

La construction des musées communautaires vise à rapprocher les musées des détenteurs de biens culturels exposés. L'implication des communautés dans la gestion des musées permettra d'une part de les sensibiliser dans la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel et d'autre part de les amener à fréquenter les musées. Ces musées contribueront à conserver le patrimoine culturel des populations locales et à lutter contre le trafic des biens culturels par la sensibilisation. Les musées auront un grand rôle à jouer dans la préservation des valeurs culturelles qui disparaissent et veilleront à leur transmission au sein des communautés. Les jeunes générations et les scolaires pourront apprendre leur culture dans ces musées communautaires à travers les expositions, les rencontres avec les personnes âgées, les soirées de contes, etc.

Les langues locales ainsi que le Français seront utilisés sur les cartels des expositions afin de permettre aux populations locales de comprendre les messages véhiculés par les musées.

Les musées feront aussi une ouverture vers la culture des autres communautés en invitant des personnes ressources étrangères à venir rencontrer et partager leurs expériences avec la population locale.

L'objectif visé par le projet en intégrant le microcrédit, est d'une part de protéger le patrimoine culturel de la communauté en contribuant à la réduction de la pauvreté par la croissance et la diversification des revenus des ménages et d'autre part à l'intégration des programmes de développement social : alphabétisation, santé, droits de l'homme, démocratie et la bonne gouvernance.

3. LES ACTIONS ENVISAGÉES

- L'élaboration de textes organisant le fonctionnement des musées communautaires;
- La sensibilisation des communautés au projet ;
- L'implication des autorités publiques ;
- La recherche des partenaires ;
- La construction de musées dans les départements ;
- L'inventaire du patrimoine culturel des communautés ;
- La réactualisation du fichier national de l'inventaire du patrimoine culturel ;
- La formation dans la gestion des musées ;
- La formation et l'initiation à des activités rémunératrices de revenus ;
- La mise en place d'une structure nationale de coordination de construction des musées communautaires par les autorités publiques.

4. LE TERRITOIRE

Léo est le lieu d'application du projet pilote des musées communautaires au Burkina Faso. Cette localité renferme un riche patrimoine culturel et naturel victimes de vols, de trafics et de destructions.

Léo est le chef-lieu de la province de la Sissili et fait partie de la région du Centre-Ouest. La province de la Sissili est limitée au nord et nord ouest par les provinces du Bulkiemdé et du Sanguié, à l'est et au nord par les provinces du Ioba et des Balé et au sud par la République du Ghana. C'est une commune urbaine avec dix-neuf villages et une population de 40 000 habitants.



Situation de Léo

5. LA COMMUNAUTÉ LOCALE

La commune de Léo est peuplée de Nuna (l'ethnie majoritaire), Sissala, Wala, Lyélé, de Moose, Dagara, de Peuls.

Les familles *nuna* sont regroupées en lignage ayant un même ancêtre. Chaque famille est sous l'autorité de l'aîné qui assume les responsabilités socio-politiques, économiques et religieuses.

Le pouvoir traditionnel chez les *nuna* est exercé par deux personnes aux fonctions différentes : le pouvoir politique est détenu par le chef de village et le religieux par le chef de terre.

La richesse du patrimoine culturel des *Nuna* s'exprime à travers la vie quotidienne de la communauté (naissances, initiations, mariages, funérailles, fêtes...). La musique et les masques sont présents dans toutes les manifestations sociales et culturelles. Les *Nuna* font partie des plus vieilles sociétés à tradition de masques du Burkina Faso.

6. LES DIFFICULTÉS POUR METTRE EN PLACE LE PROJET

- Le manque de moyens financiers ;
- La réticence des partenaires financiers ;
- La méfiance des populations locales au nouveau projet ;
- La modicité des prêts par rapport aux offres des collectionneurs et antiquaires ;
- Le manque de cadre législatif et juridique adapté ;
- Le manque de personnel technique formé ;

- L'absence d'un fichier national d'inventaire du patrimoine culturel à jour ;
- Le pillage et le vol des biens culturels communautaires ;



Sortie des masques lors du festival



Statuaire gourounsi au Musée du Quai Branly